

PROJET CIGEO : La justice donne l'ordre d'expulser les opposants du Bois Lejuc

Mercredi 26 avril 2017, le TGI de Bar-le-Duc a tranché. Les occupants du bois Lejuc, sur la commune de [COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS](#) / **T** : 03.29.75.97.81 vont devoir être expulsés. Ces opposants occupent depuis 8 mois cette forêt qui doit accueillir un futur centre d'enfouissement de déchets nucléaires (projet CIGEO). L'[AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS / ANDRA](#) / **T** : 01.46.11.80.00 avait saisi la justice afin de réclamer l'expulsion d'un seul occupant Finlandais. La justice a finalement ordonné l'expulsion de "tous ceux qui habitent dans le Bois-Lejuc". Des forages exploratoires doivent être lancés afin de pouvoir déposer la demande d'autorisation du site en 2018. Ces forages sont rendus impossibles par l'occupation du site. Selon des opposants, "sereins" malgré cette décision : "On ne s'attendait pas à ce que ça tombe maintenant alors que la propriété du bois est contestée, et en pleine élection présidentielle". A l'heure de la rédaction de ces lignes, cette procédure n'avait pas été enclenchée. www.andra.fr - www.cigéo.com